Image not found or type unknown

# Des difficultés avec un artisan plombier

Par **planch**, le **08/01/2009** à **16:12**

J'ai fait faire un devis de travaux de plomberie (environ 2000€). l'artisan est venu il a fait les travaux, j'ai constaté des mal façons flagrantes j'ai refusé de payér le solde (environ 1400€), j'ai fait constatér par huissier les réalisations.
L'artisan m'assigne devant le tribunal pour que je paie le solde.
Devant quel tribunal dois je aller pour faire valoir mon constat d'huissier , Dois je moi même saisir le tribunal ou pourrai je justifier du non paiement du solde en produisant ce constat d'huissier ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés